

Votation perdue et pays d'apartheid

Dimanche 9 juin 2013: résultat de votation cruel pour les défenseur·e·s du droit d'asile. 78,5% des 39% des votant·e·s ont entériné les mesures urgentes de la Loi sur l'asile. Tous les cantons, y compris Genève, Vaud ou Bâle, les ont largement soutenues. Un peu plus de 1'570'000 personnes ont glissé un «oui» dans l'urne, contre environ 430'000 «non». Un vrai triomphe pour la politique officielle.

Le plus affligeant a été de constater la campagne minimale de l'UDC. L'essentiel du travail a été assumé par le PDC, le PLR et le PSS. La droite anti-asile n'a même plus besoin de s'impliquer, car les autres partis gouvernementaux ont assimilé l'essentiel de ses thèses.

L'engagement personnel de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a joué un rôle important. Celle-ci a avancé de nombreuses promesses «humanistes»: pourra-t-elle et voudra-t-elle les tenir? Un premier élément de réponse est venu à peine quelques semaines plus tard: le Conseil fédéral n'a pas attendu le résultat de la phase de test pour mettre en consultation la refonte totale de la procédure d'asile. Ce n'est plus de l'accélération, c'est de la marche forcée!

Un autre élément de réponse a été apporté par la bataille symbolique qui s'est jouée cet été dans la commune de Bremgarten (6'500 habitants, canton d'Argovie). Selon les révélations de la presse suisse-allemande, pour obtenir l'ouverture d'un centre fédéral sur le territoire de Bremgarten, l'Office fédéral des migrations (ODM) a accepté les conditions posées par les autorités communales. Parmi celles-ci, l'interdiction d'accès à la piscine, aux terrains de sports ou à d'autres places publiques. L'ODM s'est également engagé à ce qu'aucun enfant réfugié du centre ne fréquente l'école publique communale, alors que cela viole la Constitution fédérale. Ce qui choque, c'est que ces interdictions ne découlent pas d'un comportement inadéquat (alcool, violence, ...), mais seulement du fait d'avoir une situation de séjour spécifique (Blog de L'Hebdo, 9 août 2013).

Le malaise a éclaboussé la Suisse dans la presse européenne: «La Suisse introduit des restrictions de type apartheid: des autorités locales bannissent des requérants d'asile de l'espace public», n'a pas hésité à titrer The Independent (Le Temps, 9 août 2013).

Difficile dans ces conditions d'être rassuré·e·s sur la manière dont la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga mettra en place sa procédure accélérée dans les centres fédéraux... D'ailleurs, quand elle est interpellée directement, elle précise bien que sa politique d'asile repose essentiellement sur l'exécution du renvoi (voir pages 2-3)! Le souci des milieux de défense du droit d'asile doit être en priorité absolue de reconstituer un front solide et cohérent pour créer un rapport de force capable d'offrir une résistance réelle aux dérives des autorités. Le forum organisé par Solidarités sans frontières le 28 septembre 2013 pourrait constituer une première étape dans ce sens.

Peut-être pourrions-nous aussi nous inspirer des combats menés par Cornelius Koch? Un livre vient d'être publié pour lui rendre hommage et rappeler son engagement remarquable en faveur des réfugié·e·s. Nous vous invitons à faire bon accueil au bulletin de commande encarté dans ce journal!

Christophe Tafelmacher

Dans ce numéro:

Révision LAsi

Les marottes de Simonetta Sommaruga 2-3

SAJE

Dix ans de procédure... pour rien... 4

Tout l'hiver dans la rue 5-6

Actualités

«Voix d'Exils», par ceux qui le fabriquent 7-8-9

«L'Aventure» de Grégory Lassalle 10-11

Agenda

Hommage 12

2 Révision Lasi

Les marottes de Simonetta Sommaruga.

Echange avec une Conseillère fédérale

La campagne référendaire autour de la votation du 9 juin 2013 a été l'occasion pour un membre éminent de notre comité de publier une tribune dans le quotidien «24 Heures» du 3 juin 2013. Il montre comment les requérants d'asile sont devenus tour à tour des réfugiés économiques, des dealers et enfin des «sans papiers» ou plutôt des sans-statut dont le séjour en Suisse est illégal. Dans cette mesure, ils sont passibles des mesures d'expulsion et des inhumains «vols spéciaux» mis en place par l'ODM et désormais soutenus par la cheffe du Département de «justice», Simonetta Sommaruga. Une «socialiste» comme son homologue Manuel Valls en France voisine, engagé dans une campagne d'expulsion des Roms digne de ses prédécesseurs de droite. C'est dans cette mesure que, dans une version plus développée, le texte reproduit ci-dessous a été adressé à la Conseillère fédérale, provoquant la réponse à lire ci-contre.

Le déni du droit d'asile en Suisse:

«24 Heures» du 3 juin 2013

entre amalgames discriminatoires et droit d'exception

La Suisse connaîtrait une «explosion» des demandes d'asile. Les chiffres montrent que l'impression est toute relative. Le nombre total des requérants d'asile et des réfugiés en Suisse représente moins de 1 % de la population. Pourquoi donc autour de l'asile ces psychodrames politiques à répétition, lancés au Parlement, consacrés par les autorités fédérales et largement relayés par les médias? Non seulement les mesures «urgentes» soumises à referendum le 9 juin prochain, mais encore une réforme plus fondamentale prévoyant des camps fédéraux centralisés et des camps spéciaux pour «récalcitrants». D'un droit d'exception on est passé au déni de l'Etat de droit en autorisant le Conseil fédéral à procéder à des «tests» en dehors du cadre judiciaire donné par la loi.

C'est ici qu'il convient de faire un peu d'histoire. Depuis plusieurs décennies l'Helvétie s'offre au cœur de l'Europe comme le terrain d'essai pour des restrictions de plus en plus sévères dans un droit d'asile à l'origine assez généreux. Dès 1983 une première révision prévoit le renvoi en cas de décision négative, la suppression de l'une des instances de recours, et une possible interdiction de travailler. Révision après réforme, l'Helvétie est devenue la championne des mesures discriminatoires censées «décourager» les demandeurs d'asile, en dépit des protestations du Haut Commissariat aux Réfugiés. De ce point de vue 1986 marque un premier tournant: dans une nouvelle révision, on prévoit par exemple une rétention administrative de trente jours en vue du refoulement. Désormais le demandeur d'asile n'est plus une victime de persécutions attendant à son intégrité morale et physique et une personne cherchant protection; il est un suspect dont il s'agit de dévoiler la mauvaise foi pour mieux le refouler. On entretient ainsi un premier amalgame: requérant d'asile = réfugié économique. Le second tournant a été pris en 1995 par l'intro-

duction dans la loi des «mesures de contrainte». À la suite d'une campagne politique et médiatique animée non pas par l'UDC, mais par ce qui est devenu le Parti libéral-radical autour de la scène zurichoise du Letten, la détention administrative en vue du refoulement est étendue à neuf mois; elle est assortie de la possibilité d'une «détention préparatoire» de trois mois. Désormais le demandeur d'asile est considéré comme un délinquant en puissance. Il est passible de ce qui devient un droit d'exception. Second amalgame: demandeur d'asile = dealer et criminel.

Discrimination, criminalisation, expulsion telle est la logique qui préside désormais à la politique conduite à l'égard des étrangers les plus précaires. Des déboutés de l'asile la détention administrative a été étendue aux étrangers en situation irrégulière, provoquant un troisième amalgame: entre réfugiés politiques et «sans-papiers» (une dénomination en elle-même trompeuse). Elle a conduit à la création de centres de rétention, tel celui de Frambois près de l'aéroport de Genève. Comme corollaire, le pays est devenu un spécialiste particulièrement innovant en matière de «vols spéciaux», selon la cruelle litote.

L'Helvétie de la discrimination, pionnière, une fois encore, mais pas à l'égard de tous les étrangers. Bien différente, on le sait, est la politique d'accueil que le pays a toujours adoptée vis-à-vis des riches: étrangers très fortunés, avides de pouvoir bénéficiant de généreux «forfaits fiscaux», et puissantes multinationales, soucieuses d'«optimisation fiscale». Mais c'est là l'autre volet d'une politique où l'humanitaire n'est plus que le masque de pratiques discriminatoires au profit des nantis.

*Claude Calame, Directeur d'études
EHESS, Paris, Prof. hon. UNIL.*

Réponse de Simonetta Sommaruga

La Cheffe de département fédéral de justice et police
DFJP
Confédération Suisse
P.P. CH-3003 Berne. SG-DFJP

Berne, 10 juillet 2013

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie pour votre courrier et pour votre intérêt en la matière.

La question de l'asile, en Suisse, est l'une des plus difficiles, des plus complexes et des plus controversées par l'opinion publique. Vous exposez dans votre document, en annexe, l'évolution de la législation en matière d'asile de ces trente dernières années. Il est vrai que cette évolution est souvent le fruit de débats hautement politisés.

Toutefois, je me permets d'insister sur le fait que la loi sur l'asile (LAsi) a avant tout pour vocation de donner des réponses concrètes à des situations humaines parfois dramatiques. La LAsi encadre les procédures afin d'apporter des solutions pragmatiques tout en respectant les droits des personnes. Elle doit aussi permettre à notre pays de traiter les demandes de façon rapide, juste et efficace. Des procédures moins longues renforcent la crédibilité de notre politique d'asile et la dignité des requérants en attente d'une décision.

Lorsque j'ai repris le Département de justice et police, il y a deux ans, j'ai remarqué que les procédures d'asile étaient très longues. Il est indigne de faire attendre des gens pendant des années jusqu'à ce qu'ils sachent s'ils pourront rester dans notre pays ou s'ils devront repartir. C'est pourquoi j'ai mené campagne pour raccourcir la durée des procédures tout en renforçant la procédure juridique des requérants. La dernière révision de la loi sur laquelle le peuple s'est prononcé le 9 juin dernier est une étape dans ce sens. Les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement ont d'ailleurs largement été suivies par le peuple, avec 78.5% des votes en faveur desdites modifications.

Pour rappel, ces nouvelles mesures ont pour objectif d'accélérer les procédures d'asile, pas de durcir les

conditions d'octroi. Sur les sept mesures qui constituent le paquet soumis au vote le 9 juin, cinq servent à cette accélération, directement ou indirectement. L'idée centrale est d'investir massivement sur le début de la procédure pour éviter les conséquences humaines, financières et politiques d'une longue attente avant les renvois.

Les centres de détentions administratives, ainsi que les vols sous contrainte, sont des mesures de dernier recours pour assurer le renvoi des requérants d'asile déboutés. Nous encourageons les départs volontaires par des aides financières et des aides structurelles sur place. Ces dernières années, les départs volontaires sont d'ailleurs en nette progression.

Assurer l'exécution du renvoi est un élément important d'une politique d'asile crédible. Les personnes qui n'ont pas obtenu l'asile et qui n'ont pas la qualité de réfugiés au sens de l'art. 3 de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi) doivent quitter le territoire suisse. Les personnes dont le renvoi vers le pays d'origine n'est pas raisonnablement exigible, n'est pas licite, ou n'est pas possible, obtiendront une autorisation de séjour provisoire.

Un mot à présent sur les centres spécifiques. Sachez que ces centres ont pour objectif d'assurer la protection des personnes vivant dans les centres fédéraux et celles des concitoyens vivant aux abords desdits centres. Les personnes transférées vers des centres spécifiques seront encadrées et des programmes d'occupation sont mis à disposition. Il s'agit avant tout d'une mesure organisationnelle pour le bon fonctionnement interne des centres fédéraux.

La question de l'asile en Suisse est porteuse d'enjeux qui sont autant de défis à relever. Je souhaite par ces nouvelles mesures mettre sur la table des solutions durables, crédibles et humaines. Ceci est dans l'intérêt de tous, des Suisses, des requérants, y compris de ceux qui seront contraints au retour et auxquels on évitera une longue attente et de faux espoirs.

Meilleures salutations
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale

Dix ans de procédure... pour rien

Voici l'histoire de Lium (prénom fictif) et de ses vains combats pour la reconnaissance de ses souffrances. Il était un coureur éthiopien de talent à son arrivée en Suisse, en 2002. Aujourd'hui, c'est un homme abattu, qui a dû s'engager dans une démarche de soutien psychologique pour ne pas sombrer dans le désespoir et la tentation du suicide, broyé par dix ans de procédure d'asile qui n'ont abouti à rien. Il a pratiquement abandonné la course et son avenir est vide. Il est séparé de son épouse et de sa fille pour toujours. Il doit encore se débattre pour survivre dans une aide d'urgence qui tend à détruire ce qui lui reste de dignité.

Lium a participé avec deux de ses compatriotes aux 20 km de Lausanne en 2002. Il gagne la course juste devant Tolosa, tandis que Zenebech arrive en tête chez les femmes. Ces deux Ethiopiens traverseront eux aussi un parcours administratif difficile en Suisse. Classés non-entrée en matière (NEM) par l'Office fédéral des migrations (ODM), ils ne peuvent pas courir à l'étranger, ce qui bloque leur carrière pendant plusieurs années. Finalement, Tolosa est régularisé grâce au soutien de ses entraîneurs et Zenebech accepte de courir pour le Barhein. Elle obtient un passeport et un nouveau nom, Maryam Jamal. Elle remporte la médaille d'or aux championnats du monde en 2007 et en 2009.

Lium est plus âgé et a donc moins de perspectives de carrière en tant qu'athlète. Il doit s'accrocher à une demande d'asile qui a très mal commencé, en quelques jours, par une décision de NEM pour trom-

perie sur l'identité. Arrivé en Suisse avec son passeport et un visa d'entrée organisé par les autorités éthiopiennes, il s'enfuit de l'hôtel où sont logés les coureurs et demande l'asile sous un faux nom, craignant d'être livré à ses responsables éthiopiens qui n'ont pas encore quitté le pays. Ces derniers cependant ont remis son passeport à la police et l'ODM fait rapidement le lien. L'autorité l'accuse d'avoir voulu tromper la Suisse. Ce n'était pas exact. Comme beaucoup de gens qui fuient des persécutions, il a voulu se protéger.

En Ethiopie, comme Lium appartient à une ethnie différente de celle des membres des autorités au pouvoir, il ne pouvait pas intégrer l'équipe athlétique nationale éthiopienne, malgré ses performances. Il n'a couru que des petites courses à l'étranger. La surveillance des membres de l'équipe était très lourde et on leur demandait d'exercer aussi des fonctions de police. Lium a assisté, impuissant et horrifié, à des tortures de détenus. Plusieurs fois il a refusé de procéder à ces interrogatoires. On le menaçait de supprimer son salaire ou de «l'envoyer à la guerre» ou même de l'emprisonner pour cause d'insoumission. Son salaire était rarement payé, pour le maintenir dans un état de dépendance à l'égard des autorités. Ses supérieurs l'ont aussi menacé de le priver d'entraînements sportifs. On lui demandait aussi de dénoncer les membres de son ethnie, ce qui le plaçait dans des conflits de loyauté, et sa position devenait insoutenable. Lium est un homme

affaibli par la répression politique et les menaces contre son existence et celles de ses proches.

Il a engagé plusieurs procédures pour faire reconnaître le risque de persécution en cas de renvoi en Ethiopie. Les autorités éthiopiennes ne pouvaient pas ignorer son statut de demandeur d'asile en Suisse, vu les circonstances dans lesquelles il a échappé à leur surveillance. Sa situation est aggravée par son appartenance à une ethnie persécutée en Ethiopie. Il a versé sa carte de police au dossier, ainsi que de multiples articles de journaux suisses sur les courses auxquelles il avait participé: il y apparaissait très souvent en photographie, avec son nom. Les recours ont été successivement rejetés en juillet 2002, en septembre 2009 (D-4167/2006), puis en mai 2012 (D-4563/2010).

L'exécution du renvoi en Ethiopie est impossible depuis 1992, parce que ce pays ne réadmet pas ses ressortissants. Pour les autorités suisses, il est donc facile de rejeter une demande d'asile. Elles ne prennent aucun risque. Le requérant ne va pas spontanément retourner dans son pays d'origine parce qu'il est en danger, mais les autorités ne pourront pas l'y renvoyer de sorte que la persécution ne se réalisera pas. Qu'il n'ait plus aucun avenir et que sa vie soit brisée, cela ne semble pas préoccuper les autorités. Pour nous, après dix ans de procédure, cette issue est choquante et incompréhensible. Nous ne voyons pas pour quelle raison si impérieuse Lium n'aurait plus le droit d'exister en Suisse.

K.P

Tout l'hiver dans la rue

Lium est donc passé à l'aide d'urgence après ce dernier rejet. Il n'est plus tout jeune et il a une personnalité fragilisée par des années d'exil dans l'insécurité quant à son avenir, et loin de son épouse et de sa fille qui sont restées au pays et qu'il ne peut pas revoir, ni contacter souvent à cause des risques qu'il leur ferait courir. L'aide d'urgence est une nouvelle épreuve qui intervient dans un contexte psychosocial très précaire. Lium est placé abruptement, en août 2012, pratiquement du jour au lendemain au sleep-in de Morges, un lieu totalement inapproprié à sa situation proche du désespoir. Les personnes assignées au sleep-in n'ont le droit que d'y passer la nuit. Ils n'ont pas le droit d'y déposer leurs affaires, qu'ils doivent emporter chaque jour avec eux dans «deux

valises au maximum par personne» selon les instructions de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrant·e·s (EVAM) figurant sur le bon d'accès. Chaque nuit, on leur assigne un dortoir qui n'est pas le même que celui de la veille et qu'ils partagent avec des voisins de chambre qui ne sont pas les mêmes que ceux de la veille. Être sans cesse confronté à de nouveaux lieux et à de nouvelles personnes est éreintant et déstabilisant. Il y a une volonté particulière des autorités de détruire la personnalité des requérant·e·s par l'épuisement moral, en les plaçant sciemment dans une situation éreintante d'instabilité permanente, en les empêchant de s'approprier le moindre espace de stabilité. Le domicile est le lieu où la personne se retire du monde et prend du repos. Lium

n'a pas droit au repos. Les autorités le poussent à une situation proche de la clochardisation, sans espace de vie propre, en état de survie, avec seulement un lieu où dormir et de quoi calmer sa faim: un sandwich à midi, qu'on lui remet le matin avant de quitter les lieux, et un repas composé essentiellement de riz, en barquette, à réchauffer au four à micro-ondes le soir. Cette nourriture est sans particularités, composée essentiellement de graisses de mauvaise qualité et de féculents. Elle n'a pas de goût et après quelques jours, elle est écoeurante au point que rapidement, les titulaires de l'aide d'urgence ne peuvent plus l'avaler et doivent trouver les moyens de se procurer de la nourriture autrement pour seulement satisfaire le besoin vital de se nourrir. Pendant la journée, le sleep-in est



P. Graf

fermé, de 9h à 18h. Lium a passé chaque jour depuis août 2012 dans la rue. Il a été contraint à l'errance et à la grande pauvreté, deux conditions qui entraînent la désocialisation, la perte des liens et des repères sociaux. Les personnes à l'aide d'urgence ne reçoivent pas d'argent. Lium a passé tout l'hiver dans la rue, chaque jour de l'hiver par tous les temps. Qu'il neige, qu'il gèle, qu'il vente ou qu'il pleuve, il a été expulsé du sleep-in chaque matin et interdit d'y retourner avant le soir. Il ne pouvait pas même aller prendre un café dans un bar pour se réchauffer. Il devait porter ses affaires. Il n'avait nulle part où aller. Il devait utiliser les toilettes publiques. Les jours où il était grippé ou fiévreux, il était dehors aussi et n'avait nulle part où se reposer. Lium a été sur la longue durée exposé au froid et aux intempéries, c'est-à-dire maltraité, ce qui avait pour but de le contraindre à fuir la Suisse. Il a subi une persécution, c'est-à-dire une atteinte à son intégrité physique et morale, et il a enduré des conditions de vie éprouvantes qui menaçaient sa santé.

Ces atteintes ne laissent pas de traces visibles sur le corps ou médicalement constatables, parce que la perte de dignité et d'identité est progressive, lente et insidieuse. La gravité ou la profondeur de la souffrance, et les conséquences à long terme sur la personnalité ne peuvent pas être mesurées. Il n'y a pas de standard de mal-être, chacun ressentant la détresse pour lui-même. Et donc, comme cela est courant dans le domaine de l'asile, il n'y a pas de preuve de ce que l'on qualifie de persécution. C'est une question d'appréciation. Lium consulte en

psychothérapie de soutien depuis quelques mois. Peut-être que cela l'aide à ne pas sombrer dans le désespoir irrémédiable. La société civile, et le corps médical plus particulièrement, sont les témoins de ces tragédies qui heurtent leur sens commun de l'humanité. Eux aussi doivent lutter contre le sentiment d'impuissance, d'être écrasés par le système qui broie les gens, et d'être incapables de leur porter secours. Ils constatent qu'ils sont dans l'impossibilité de changer quoi que ce soit dans ce système qu'ils désapprouvent sans ambiguïté et qui est quelque part le reflet d'eux-mêmes car ce sont «nos» autorités. Ils doivent lutter contre une certaine identification à ce qu'ils perçoivent comme le mal. Ils doivent faire face à des autorités qui s'arrogent de plus en plus de pouvoir et qui ne montrent plus aucune compassion pour les hommes, les femmes et les enfants subissant une emprise extrêmement étendue sur le cours de leur vie, à travers des décisions impersonnelles et systématiques : privation d'aide sociale, privation du droit de travailler, privation même du droit d'exister. Privation encore d'être là et d'être considéré comme un être humain à part entière. Celui-ci ne peut se réduire à un simple objet de mépris d'une machinerie administrative qui, pour couronner le tout, se justifie par le dénigrement des requérant·e·s d'asile soi-disant «débouté·e·s» ou «illégal·e/aux/les», qui «abusent» ou qui sont «récalcitrant·e·s».

Il y a une obligation morale aux récalcitrances dans un tel contexte. Soyons récalcitrant·e·s, autant que notre imagination et nos ressources nous le permettrons.

Nous ne voulons pas d'une administration omnipotente qui décide de tout sur tous et qui s'empare de la vie des gens sans contrepartie, gratuitement, par la seule justification que «c'est la loi». Certes, la Loi sur l'asile donne tout pouvoir à l'autorité, ce qui n'est pas conforme à notre idéal de démocratie, d'équilibre du pouvoir dans l'Etat et de respect des personnes. Je ne vois aucune raison légitime à pousser Lium à errer dans les rues, dehors, abandonné et dénigré, humilié par la dépendance de survie qu'il doit aux autorités, pour seulement se nourrir et passer la nuit dans un abri, pour ne pas mourir gelé et affamé. Il n'y a pas de légitimité de l'aide d'urgence: celle-ci est supposée aider les personnes dans la détresse à ne pas être contraintes de vivre de mendicité, nous dit le Tribunal fédéral. Ce n'est pas vrai. Celui qui passe ses journées à la rue sans secours, en portant ses affaires, sans argent et sans but, ne vit même pas comme un mendiant. L'aide d'urgence, en vigueur depuis 2004, a eu un effet important sur nos propres institutions: elle a considérablement amplifié leur caractère répressif et policier, et exacerbé leur pouvoir sur les personnes migrantes. Par son caractère systématique et automatique, c'est-à-dire non justifié, non motivé, ordonné sans raison, l'aide d'urgence a privé ses victimes de toute identité, de toute réalité individuelle. Elle tend même à détruire leur vie.

Karine Povlakic, avril 2013

Actualités 7

"Voix d'Exils"

par ceux qui le fabriquent

Jusqu'ici dans ce journal nous avons rarement donné la parole aux personnes les plus concernées par l'asile: les demandeurs/euses d'asile, les débouté·es de l'asile, les personnes menacées de renvoi, etc. Cela fait un certain temps déjà que nous envisageons des rencontres, des interviews... Une autre solution s'est imposée à nous: il existe en effet sur internet un espace réservé à l'expression de ces migrant·es, et il nous a paru logique de vous présenter ce moyen privilégié d'entendre ces voix des personnes que vous et nous défendons ensemble.

Voici donc d'intéressantes informations, qui vous permettront par la suite de mieux connaître les demandeurs/euses d'asile de Suisse romande, d'entendre leurs préoccupations, de les comprendre dans leurs angoisses, mais aussi dans leurs joies. Ces informations vous sont données par l'équipe de rédaction de Lausanne de «Voix d'Exil» et son responsable, Omar Odermatt. Nous les remercions tous vivement.

M. W

«Voix d'Exils» est un média online destiné à l'expression libre des personnes migrantes venues en Suisse dans le cadre de l'asile. Développé par le programme de médiation communautaire Communication de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), en collaboration avec un réseau de partenaires, il a pour objectif de valoriser l'apport des personnes migrantes dans la société suisse et de contribuer à donner d'elles et eux une image positive.

12 ans d'histoire

L'histoire de "Voix d'Exils" débute en 2001, avec la parution d'un journal trimestriel papier intitulé Le Requérent, édité par la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), puis par l'Hospice général de Genève. Par la suite, le journal change de nom et est baptisé «Voix d'Exils». En 2006, la publication s'étend à l'ensemble des cantons romands à travers des programmes d'occupation pour migrants. Au fil des années, les cantons se retirent progressivement du projet, ce qui entraîne, en janvier 2010, l'arrêt de la publication du journal.



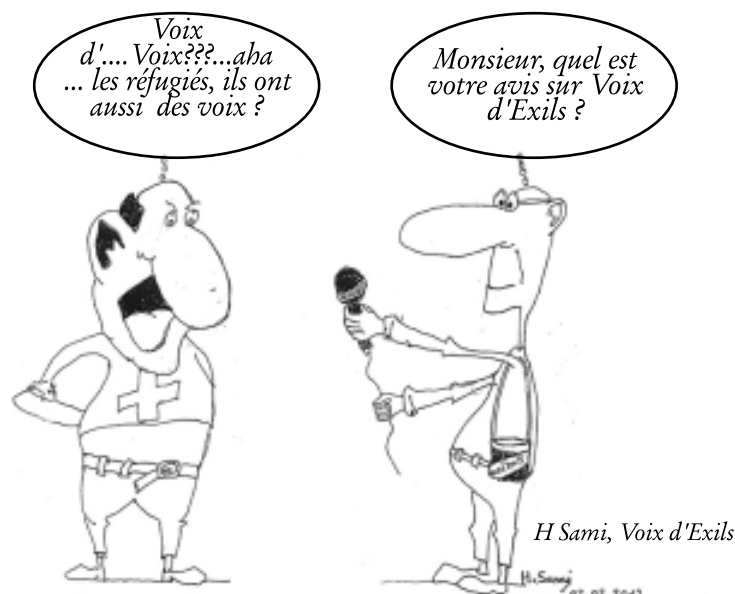
En mai 2010, «Voix d'Exils» est relancé par l'EVAM et le pilotage du média est confié au programme de médiation communautaire Communication. Le journal papier prend la forme d'un journal online qui garde le nom de «Voix d'Exils» et qui est dorénavant accessible sur www.voixdexils.ch. Le passage au web lui procure alors une plus grande flexibilité en matière de publications ainsi qu'une meilleure visibilité. «Voix d'Exils» online est inauguré le 23 septembre 2010 dans le cadre de l'événement lausannois la Caravane des quartiers et la rédaction vaudoise commence à publier ses premiers articles. La collaboration

avec le Service des migrations du canton de Neuchâtel et le Service de l'action sociale du canton du Valais est réactivée et deux nouvelles rédactions cantonales voient à nouveau le jour. Aujourd'hui, «Voix d'Exils» compte donc trois rédactions cantonales: les rédactions vaudoise, valaisanne et neuchâteloise.

Privilégier un débat constructif

«Voix d'Exils est un petit mais un vrai journal», s'exclame Roland, journaliste de métier d'origine camerounaise. «Voix d'Exils» est régi par une charte éditoriale qui définit la ligne dans laquelle s'inscrit la publication qui se réfère à la

8 Actualités



Déclaration des devoirs et des droits des journalistes de la Fédération suisse des journalistes. Interactif, «Voix d'Exils» privilégie le débat constructif sur les questions de migration et de société. Participatif, il accueille les contributions de toute personne intéressée par sa démarche. Informatif, il permet à tout un chacun de trouver des renseignements sur le domaine de l'asile en Suisse et sur le plan international. Plurilingue, il publie des contenus multimédia en français, en anglais et en arabe. Les motivations des rédacteurs de «Voix d'Exils» à s'exprimer sur le média sont variées, mais le désir de communiquer avec les requérants d'asile et le public suisse apparaît comme un leitmotiv. «Nous écrivons pour changer l'image que les gens ont de nous. Car dès que l'on sait que tu es un requérant, un fossé se creuse», souligne Elom. «Ce blog est porteur des messages des sans voix», note Chacha. «J'écris pour dénoncer une injustice. J'écris pour mettre au clair mes idées, pour apaiser des colères, pour mieux comprendre la réalité», précise Roland. «En écrivant dans «Voix d'Exils», je souhaite créer un pont pour établir un lien

de sympathie et de considération mutuelle entre la population suisse et celle des requérants d'asile», explique André. «Par ma contribution à «Voix d'Exils», je peux transmettre des informations aux requérants qui peuvent leur servir pendant la longue démarche de la procédure d'asile», ajoute Jacky.

La mission de «Voix d'Exils»: porter la voix des sans voix

La rédaction vaudoise assure la coordination globale du projet et la rédaction valaisanne coordonne, quant à elle, une formation multimédia qui vise, notamment, à améliorer les compétences journalistiques de l'ensemble des participants. Les trois rédactions cantonales sont animées par six accompagnants et comprennent une vingtaine de migrants engagés, pour la plupart, dans des programmes d'occupation à durée déterminée. Une réunion inter-cantonale semestrielle permet de définir les orientations générales du média et de coordonner les actions communes. Cependant, chaque rédaction dispose d'un champ de compétence élargi et reste libre de choisir, par

exemple, les sujets qu'elle souhaite traiter.

Compte tenu du fait que le média se donne pour mission de porter «la voix des sans voix», les rédactions s'engagent à privilégier le traitement des sujets proposés par les migrants. Chaque rédacteur est responsable de mener à bien ses articles qu'il valide avant leur publication.

Aperçu des activités éditoriales de «Voix d'Exils»

La fréquentation du site compte une moyenne de 770 pages consultées quotidiennement de janvier à août 2013. Durant cette période, les trois rédactions cantonales ont publié 64 articles, parfois pointus, sur des thèmes très variés en lien avec la problématique de la migration. Relevons quelques contributions marquantes de cette année, comme la description du périple abominable d'Abu à travers le désert puis la mer qui le conduit du Nigéria à la Suisse, dans un article intitulé «Une traversée funeste», rédigé par Marcus. Le récit poignant de Sonia, une requérante d'asile malmenée par un proxénète la menaçant de faire disparaître son fils, à lire dans un article intitulé «Séquestrée et contrainte à me prostituer en Suisse». Ou, encore, «Requérants-épouvantails», un édito signé FBradley Roland qui mène une réflexion à propos de l'émergence d'une nouvelle catégorie de requérants d'asile: les «récalcitrants».

Par ailleurs, le blog a également diversifié ses activités éditoriales durant l'année 2013, notamment en ouvrant largement ses colonnes aux illustrations de presse qui font la part belle à l'humour parfois noir, voire caustique.

Monsieur Hassam
c'est votre tour



H Sami, Voix d'Exils

Apports de «Voix d'Exils» aux rédacteurs

Pouvoir s'exprimer implique, bien entendu, la maîtrise des outils d'expression, au premier rang desquels se trouve la langue. Le programme «Voix d'Exils» s'adresse ainsi en priorité à des personnes en procédure d'asile qui maîtrisent la langue française, qui ont exercé le métier de journaliste ou qui ont un bon niveau de formation et leur propose d'acquérir de nouvelles connaissances en lien avec les activités du média.

En 2013, le programme a centré en partie son développement sur l'amélioration de sa formation multimédia coordonnée par la rédaction valaisanne. Cette dernière offre l'accueil et l'infrastructure nécessaires pour dispenser les cours au centre de formation et d'occupation «Le Botza», dans la commune valaisanne de Vétroz.

La formation multimédia initie les participants aux techniques de rédaction journalistiques, au web publishing et à la photographie, dans le but de les rendre autonomes dans la gestion d'un blog, mais également de leur permettre d'acquérir des compétences et des connaissances transversales transposables sur le plan professionnel. Globalement, les participants du programme se disent satisfaits des connaissances acquises lors de leur passage à «Voix d'Exils». Bamba et Elom affirment que leur engagement au sein du blog leur permet «d'apprendre à connaître leurs droits et à mieux comprendre les coutumes en Suisse.» Cette expérience leur procure «de la confiance en soi», «une facilité d'expression favorisant l'obtention d'un emploi». Cette activité journalistique favorise aussi «l'ouverture aux autres», comme le souligne Georgina.

«Faire des articles m'a donné le courage d'aller vers les gens que je ne connais pas; et travailler pour un journal me procure la légitimité pour les approcher», affirme Kote. Roland considère même «Voix d'Exils» comme «une thérapie» qui lui permet de «retrouver les moyens et le courage d'exercer à nouveau (sa) profession de journaliste». Quant à André, il témoigne du changement qu'a opéré l'expérience de «Voix d'Exils» dans les termes suivants: «avant, j'étais dans la dépression. «Voix d'Exils» m'a donné la possibilité de me sentir utile et d'être en contact avec d'autres requérants d'asile et des Suisses.»

*Omar Odermatt responsable
de «Voix d'Exils»
En collaboration avec des
membres de la rédaction vaudoise.*

Souhaitez-vous être informé des nouvelles publications de Voix d'Exils? Rien de plus simple: utiliser le service d'abonnement courriel.

L'adresse de notre blog: www.voixdexils.ch

Sur la page d'accueil du blog, en haut à droite, figure un champ intitulé «Abonnement courriel». Pour vous inscrire, il vous suffit d'entrer votre adresse e-mail dans ce champ et de cliquer sur le bouton «s'abonner!». Vous recevrez ensuite un e-mail vous demandant de confirmer votre abonnement en cliquant sur un lien. Cliquez sur le lien en question et voilà, le tour est joué! Vous recevrez dorénavant en primeur les derniers articles publiés sur Voix d'Exils.

10 Témoignage

Regard sur le projet documentaire "L'Aventure". Histoire de trois migrants Ivoiriens en Grèce.

On sait la situation de précarité extrême réservée en Grèce, avec la complicité des autorités européennes, aux demand/euses/eurs d'asile et plus généralement aux migrant·e·s, qu'ils viennent du Moyen Orient ou d'Afrique subsaharienne. La Grèce est en effet devenue un pays clé dans le dispositif mis en place par l'Union européenne (dans le cadre des accords de Schengen, puis de Dublin) pour fermer les frontières de l'Europe à une immigration qui ne serait pas «choisie» et pour refouler toutes celles et ceux qui tenteraient de les franchir. Depuis la crise de la dette entretenue par la «troïka» européenne, la situation est devenue dramatique: par la réduction des moyens mis à disposition pour l'accueil des migrant·e·s et par la répression policière en collaboration tacite avec le mouvement fasciste «Aube dorée». Le réalisateur français Grégory Lassalle a rencontré trois immigrants africains dans cette situation pour tourner un documentaire dont SOS Asile Vaud a soutenu la réalisation. Une projection-débat destinée à nos lecteurs est d'emblée prévue!

C.C



La Grèce offre les ingrédients pour réaliser un documentaire «sensationnaliste» sur la migration. Les cadavres retrouvés dans des bateaux de fortune, le mur construit à la frontière avec la Turquie, les violences racistes, les arrestations abusives de la police font partie de la réalité des migrants. Si lors de mes différents séjours en Grèce, j'ai été témoin de ces événements, mon intention documentaire était différente. Je voulais filmer dans la durée le quotidien d'un groupe de migrants afin de proposer un regard qui aborde les enjeux personnels et interrelationnels de la migration.

Grégory Lassalle

J'arrivais près de la frontière gréco-turque en mai 2012. Depuis 2010, cette frontière était devenue la principale porte d'entrée pour les migrants africains ou asiatiques arrivant en Europe. Pour rentrer en Grèce, moyennant quelques centaines d'euros, les migrants passaient soit par la mer Égée ou le fleuve Evros, soit par une plaine agricole au nord, plus facile d'accès. Le village de Nea Vyssa était le premier village rencontré par les migrants côté grec. C'était aussi leur premier contact avec une population tantôt apeurée, tantôt généreuse, mais toujours préoccupée par cet afflux de migrants majoritairement musulmans. Une fois arrivés à Nea Vyssa, les migrants étaient rapidement appréhendés par des patrouilles de police grecques ou européennes puis emmenés au centre de rétention de Filakioù où ils donnaient leurs empreintes avant de continuer leur route vers Athènes.

Avant de rentrer en Turquie puis en Grèce, les «asiatiques» avaient en général traversé le Moyen-Orient. Les «africains», eux, étaient arrivés directement en avion en Turquie. Au pays, les passeurs leur avaient promis qu'arrivés à Istanbul, ils pourraient emprunter un métro qui les emmènerait à Paris ou à Londres. Mais la réalité est autre. Tous ont dû passer par la Grèce et l'accord Dublin II les a obligés à rester dans le pays par lequel ils sont entrés dans la zone Schengen. Dès lors, pour des dizaines de milliers de migrants, la Grèce s'est convertie en un piège.

La rencontre avec le film

À Athènes, en août 2012, la police contrôle et arrête systématiquement tous les migrants qui ne possèdent pas la «carte rose». Cette carte, qui permet aux sans papiers de commencer leur procédure de demande d'asile et de ne pas aller en prison, s'obtient dans une rue sombre et isolée qu'ils

appellent «Al Capone». S'ils veulent obtenir cette «carte rose», les migrants doivent faire la queue et attendre que les policiers viennent choisir, une fois par semaine, 20 personnes qui auront droit à la «carte rose». Mais puisque la demande de carte est supérieure à l'offre, la rue des demandeurs d'asile s'est convertie en un lieu de conflits: les plus forts prennent le pouvoir et les migrants isolés ou plus faibles doivent partir ou payer leur place dans le rang à des prix allant de 100 à 700 euros. Si les communautés algériennes puis nigérianes ont eu jadis le contrôle de la ligne, c'est maintenant au tour des Ivoiriens.

«Al Capone» était le lieu que je recherchais pour débiter le tournage car cette rue symbolise l'embuscade grecque. À force de visites, j'ai réussi à comprendre le fonctionnement du business violent et injuste qui s'y déroulait. Mais j'ai choisi de l'aborder depuis une autre perspective. Pour moi, «Al Capone» est un symptôme de la clandestinité dans laquelle sont plongés les migrants et met en évidence la perpétuation d'une logique de violence dans lequel l'oppressé, pour s'en sortir, devient à son tour oppresseur.

En raison de la tension sociale existant dans le pays, partir de la Grèce est la seule issue pour les migrants. Mais une tentative de départ par l'aéroport coûte cher – 400 euros par tentative (faux papier + billet) – sans toutefois que soit garantie la réussite. La plupart des migrants ont ainsi déjà échoué 4, 5 ou 6 fois à partir par l'aéroport et n'osent plus demander de l'argent à leurs familles. Pour financer de nouvelles tentatives, il existe peu d'options: ramasser du fer ou du papier dans les poubelles; fabriquer des faux papiers; vendre de la drogue; se prostituer; se faire exploiter dans les champs d'olives ou participer à la mafia d'«Al Capone».

Le tournage

Pendant le premier mois, je ne filmais pas car je voulais d'abord que les migrants me connaissent et sachent quelle était mon intention. Ce laps de temps a été nécessaire pour rencontrer les personnages du film: Loss et ses amis Madess et Moussa. En plus d'une relation de confiance, nous avons mis en place un accord: ils me laissaient filmer leur vie de groupe, leurs trajectoires personnelles, leurs contradictions ainsi que leur stratégie pour trouver de l'argent et pour quitter la Grèce. Et en échange, je me compromettais à les impliquer dans la «vie» du film. Mon souhait était en effet de faire un film «avec des personnes» et non pas «sur des personnes».

Le tournage a souvent été compliqué. Certains migrants ne souhaitaient pas être filmés et je tenais absolument à respecter cette volonté. Mais le plus délicat était de filmer sans être pris par la police. Pour contourner leur attention, j'ai distribué des Pocket-caméras aux migrants, qui souhaitaient, en échange d'une rémunération, filmer «Al Capone» quand je n'y étais pas ou prendre des images des arrestations ou des commissariats.

Le tournage a duré jusqu'en avril 2013, les personnages du film décidant finalement d'emprunter la voie terrestre (par les Balkans) pour atteindre leur destination finale. En filmant pendant huit mois ces trois personnages et leurs interactions, j'ai souhaité mettre en évidence un réel qui porte en lui un aspect universel. J'espère que les spectateurs pourront ainsi se rapprocher et s'identifier aux personnages afin qu'ils se posent la question suivante: «Qu'est-ce que j'aurais fait si j'avais été à la place de Loss, Madess ou Moussa?».

Grégory Lassalle

12 Agenda

Hommage à une amie engagée

Nous souhaitons rendre ici hommage à Michèle Dubochet, qui nous a quittés brusquement cet été. Nous avons perdu une amie très chère et un précieux soutien dans la lutte pour l'égalité.

Michèle a participé de longue date aux mouvements féministes. En 2000, à l'appel d'une amie, elle a rejoint le comité de soutien à l'Association des femmes kosovares isolées (AFKI).

Au sein du comité, Michèle a fait preuve d'une belle énergie et de beaucoup de générosité. Nous avons pu compter sur sa présence et son soutien jusqu'à la régularisation de toutes les femmes de l'association. Nous avons apprécié ses analyses, son expérience, ses propositions. Nous avons aussi bénéficié de nombreuses reprises de son accueil chaleureux et de ses bons petits plats.

Michèle a également participé régulièrement à l'envoi du journal de SOS Asile Vaud, y apportant toute sa bonne humeur. Nous nous souvenons avec émotion de sa présence lors du dernier envoi et penserons à elle lors des suivants.

Merci à toi Michèle, pour ta présence solaire et ton engagement.

Le bureau de SOS Asile Vaud

Prochaines séances

Bureau de SOS Asile Vaud:

chaque 1er mardi du mois,
19 heures, SAJE, rue Enning 4, Lausanne
www.sos-asile-vaud.ch

Collectif vaudois de soutien aux Sans Papiers:

Assemblée générale chaque 1er mercredi du mois,
Permanence chaque mercredi: 18 à 20 heures
à la salle de la Fraternité du CSP, Lausanne

Espace Asile Migrations:

Les mardis 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre
12h 15 à 13h 45 Salle de la Fraternité du CSP, Lausanne

Collectif droit de rester:

réunion chaque lundi,
se renseigner au 076/42 60 622
www.droitderester.ch

Contacts

Ed. responsable: Christine Clément,
SOS Asile Vaud, case postale 7489
1002 Lausanne
info@sos-asile-vaud.ch CCP: 10-24739-4

Appui juridique

Service d'aide juridique aux exilé·e·s (SAJE):

rue Enning 4, case postale 7359, 1002 Lausanne.
Tél.: 021/351 25 51. Fax: 021/351 25 52

Permanence juridique: les lundis après midi
et jeudis sur rendez vous.

inscriptions: lundi, de 15 à 18 heures

jeudi, de 14 heures 30 à 18 heures 30

Permanence téléphonique: les lundis mardis et
vendredis de 10 à 12 h 30 ou info@saje-vaud.ch

Changement d'adresse

Vous déménagez? Informez-nous! Vous pouvez nous communiquer les modifications par courrier, par courriel ou par le bulletin de versement, avec une communication claire, lors de votre prochain don. Merci de ce petit effort qui nous simplifiera la vie.

Vous désirez recevoir par e-mail

des infos sur les actions de protestation, sur les conférences ou sur les réunions des différents groupes, une seule adresse:
info@sos-asile-vaud.ch